



**Pôle Animation, Jeunesse,
Sports et Vie Associative**

COMMISSION DES SPORTS ET JEUNESSE

Compte-rendu de la réunion du mardi 13 mars 2018 A 17H30

Salle de réunion 47- 144, route de Thionville

ORDRE DU JOUR

1. Saison sportive 2017/2018 : accompagnement des clubs par la ville.
2. Subventions de fonctionnement pour les associations socio-éducatives

-
- **Etaient présents, sous la présidence de** : Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire :
 - Madame Marie RIBLET, Conseillère Déléguée
 - Madame Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire
 - Madame Caroline AUDOUY, Conseillère Municipale

Assistaient également à la Commission :

- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle
- Madame Martine GAULARD, Chef du service Développement des pratiques sportives
- Madame Violette KONNE, Chef du service Jeunesse éducation populaire et vie étudiante
- Monsieur Sébastien REICHARDT, du service Développement des pratiques sportives

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée
- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Déléguée

La séance s'ouvre à 17h30 avec la proposition d'adoption du compte-rendu de la précédente commission. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1^{ème} point : Saison sportive 2017/2018 : accompagnement des clubs par la ville

Le présent rapport a pour objet de proposer le montant des subventions allouées aux associations sportives pour la saison 2017/2018.

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 10 050 €.

Parmi ces manifestations, sont prévues :

-La Fête du Triathlon le 27 mai 2018 organisée par Metz Triathlon sur le site du Plan d'eau. Il sera proposé une épreuve format sprint et olympique ainsi que des épreuves jeunes. Plus de 600 de participants sont attendus sur cette compétition qui va permettre de valoriser ce sport olympique auprès du public (5 000 €).

-La 23^{ème} édition de « La Randonnée des Lavoirs » organisée par l'ASPTT Metz Métropole le 23 septembre 2018. Plusieurs parcours de VTT sont prévus au départ du Palais des Sports, ils vont permettre aussi bien aux familles qu'aux cyclistes confirmés, d'apprécier le patrimoine culturel de Metz et de ses campagnes environnantes autour de la thématique des lavoirs. Plus de 1 500 participants sont attendus sur 5 parcours allant de 15 à 55 km (750 €).

-La 3^{ème} édition du Stage National de Iaido organisé par Metz Lorraine Japon dont l'objectif est de proposer à plus de 60 stagiaires venus de toute la France et des pays frontaliers, le passage de grades sous la direction technique de 10 encadrants de haut niveau (300 €).

-La 14^{ème} édition du Tournoi Européen de Metz (TEM 12) réservé aux meilleurs compétiteurs âgés de 12 ans et organisé du 26 au 29 avril 2018 sur les courts de tennis de l'Association Sportive des Cheminots de Metz. Ce tournoi réunira 32 joueurs de haut niveau et représente l'une des meilleures compétitions françaises de la catégorie des 12 ans (500 €)

-La 1^{ère} édition du Festival U13 sera organisée conjointement par l'ES Metz et l'APM le 6 mai 2018. Ce tournoi réunira les meilleures équipes de la catégorie des 13 ans de la Région Grand Est. (500 €).

-Le Football Club de Metz-Devant-les-Ponts organisera le 2 juin 2018 au Stade Baron Dufour, le rassemblement des catégories U11 et U13 qui prévoit d'accueillir plus de 500 enfants issus des clubs de la grande région (500 €) ainsi que le tournoi Victor GENSON, en mémoire d'un éducateur emblématique du club et qui rassemblera le 10 juin 2018 sur une journée des équipes de la catégorie débutants venues de toute la région ainsi que des pays frontaliers comme le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique, soit environ 700 jeunes (500 €).

-L'organisation du 4^{ème} Festival International de l'Ecole Française d'Echecs de Metz du 25 au 30 juillet 2018 au Complexe Sportif Saint Symphorien. L'objectif sera de réunir des joueurs d'échecs internationaux avec l'organisation d'un tournoi A féminin, sur invitation uniquement à norme de Grand-Maitre Féminin (GMF). Les 10 joueuses de ce tournoi sont issues d'un mélange de joueuses professionnelles de grande expérience avec de jeunes joueuses locales prometteuses (2 000 €).

2) Régularisation de subventions

Dans le cadre de la procédure appliquée pour le vote des subventions d'investissement relatives à l'achat de matériel sportif, la nature de l'objet subventionné doit obligatoirement être amortissable, or en 2017 un certain nombre de subventions ont été accordées pour des dépenses relevant plutôt de la section fonctionnement. Afin de pouvoir régulariser la situation et permettre le paiement des subventions validées par les Conseil Municipaux antérieurs, il est proposé au Conseil Municipal de

régulariser les subventions suivantes en fonctionnement (les crédits ayant été reportés, ils sont disponibles sur le budget 2018) :

Athlétisme Metz Métropole (Participation à l'achat de matériel et de tenues sportives – voté au CM d'avril 2017 acte 73080)	5 700 €
Athlétisme Metz Métropole (Participation à l'achat de matériel et de tenues sportives – voté au CM de juillet 2017 acte 77046)	6 000 €
La Renaissance Sportive de Magny (Participation à l'achat de tenues sportives – voté au CM d'avril 2017 acte 73080)	3 700 €
Union Sportive et de Loisir des Sourds de Metz (Participation à l'achat de matériel et équipement sportif – voté au CM de juillet 2017 acte 77046)	1 170 €
Rugby Club de Metz Moselle (Participation à l'achat de matériel et équipement sportif – voté au CM de juillet 2017 acte 77046)	2 100 €
Entente Sportive Messine (Participation à l'achat de tenues sportives pour le Pôle Féminin – voté au CM de juillet 2017 acte 77046)	500 €
Karaté Club de Metz (Participation à l'achat de matériel sportif – voté au CM de juillet 2017 acte 77046)	325 €

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Jacques TRON

2^{ème} point : Subventions de fonctionnement pour les associations socioéducatives

Margaud ANTOINE FABRY présente le point concernant l'attribution de subventions de fonctionnement pour les associations socioéducatives qui contribuent à l'animation des quartiers et qui développent des projets d'éducation populaire favorisant la rencontre et le vivre ensemble. Le montant total des subventions proposées s'élève à 40 710 €. Elle insiste sur l'importance du travail des bénévoles, notamment dans les petites associations, qui ne pourraient pas développer tant de projets sans leur participation active.

Violette KONNE détaille l'activité des différentes associations mentionnées dans le rapport en commentant le tableau joint à la DCM. Pour la plupart des demandes, il s'agit d'une reconduction du soutien apporté par la Ville les années précédentes à ces mêmes associations. Deux d'entre elles étaient par contre financées précédemment au titre de la mise en œuvre d'un projet spécifique et le seront cette année au titre du fonctionnement. Il s'agit des associations La Passerelle et FaBlab MDesign. La première développe le champ des activités liées à l'utilisation des technologies d'information et de communication innovantes contribuant à une éducation aux médias de la jeunesse. La seconde, quant à elle, promeut des activités pour tous les publics dans le domaine du numérique en lien avec l'écocitoyenneté. Les activités pour les enfants et les adolescents (ateliers proposés dans différents quartiers de la Ville, interventions en milieu scolaire, participations à différentes manifestations comme l'hackathon des collègues...) ont pour objectif de faire le lien entre les outils numériques et leur application concrète. Les jeunes y apprennent le codage, la modélisation 3D et 2D, l'utilisation des logiciels de montage, la réalisation de photos numériques... Ces actions permettent de mettre en valeur la richesse et la créativité des participants qui passent d'utilisateurs à créateurs dans l'univers numérique.

Questionnée quant aux montants de certaines aides qui sont en augmentation, Margaud ANTOINE FABRY précise qu'il s'agit pour les deux associations concernées de soutenir un développement

important de leur activité. C'est le cas pour FabLab Mdesign qui s'inscrit dans une réelle démarche d'éducation populaire et qui développe ses ateliers sur plusieurs quartiers messins en lien avec les centres sociaux. C'est aussi le cas de l'Ecole de la Paix qui s'est engagée dans un important projet autour de la communication non violente, initiative que souhaite soutenir la Ville. Quant à l'Association Nouvelle Vie du Monde, le financement avait été suspendu en 2017 car l'Association avait interrompu ses activités suite à la non disponibilité de certains de ses bénévoles.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Margaud ANTOINE FABRY

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 18h00.